Vol. XXXI — Saint-Boniface, Manitoba, 10 Septembre 1902. — No. 43

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

The Library (Governm. Offices)

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (en sus le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.
CANADA.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la vingt et unième séance étant la seizième séance régulière du 20ème Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 25 Août 1902.

Présents : Messieurs les conseillers Gauvin, Collin, Lavoie, Lamontagne, Jean et Pelletier. M. le cons. Gauvin, maire suppléant, occupe le fauteil.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des communiqués suivants :

Thomas Berry et William Vallée, pétition pour faire élever le niveau de la rue Marion dans le marais, de manière à la rendre passable, et aussi pour ouvrir certaines rues et ruelles autour et dans les blocs 25, 26, 27, 29. Référé au comité des travaux publics.

J. B. McLaren, gérant de la Canada Landed and National Investment Co, se plaignant du jugement rendu par la Cour de Comté renvoyant l'appel de la Compagnie de la decision de la Cour de Révision concernant l'évaluation du lot 809, sub 76 et demandant au Conseil de porter remède à l'injustice qu'il prétend avoir été commise.

Référe au Comité des Finances.

Ernest S. Harrison offrant ses services comme Ingénieur électricien. Laissé devant le fauteuil.

Liguori Gagné, rapport en sa qualité de Surintendant des Travaux dannant ses vues sur l'opportunité de poser quatre catch-basins au coin des rues où il y a des égouts souterrains et recommandant de faire divers travaux.

Le même : réquisition No pour un instrument servant à déboucher les égouts.

Présenté les comptes suivants : Gabriel Arial $28,80 : F. D. Pambrun $27.60 Médard Guilbault $1.25 : Role de paie No 25 $83.95 ; Rôle de paie No 26 $57.45.

Le Cons. Collin présente le douzième Rapport du Comité des Finances.

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport comme suit : Il recommande que la demande du Secretaire Trésorier de la commission des Ecoles de la Ville pour un prelevement de $4000. soit accordée et que le dit prélevement soit mentionné dans le réglement pour fixer le taux des taxes de l'année 1902 lequel sera passé d'ici à peu de temps.

Qu'en bu vertu certificat de M. Hugh McKellar concernant les statistiques, un chèque de $33.50 soit émis en faveur du Secretaire Trésorier :

Que le compte de la Northwest Review $4.00 soit accepté et payé.

Signé A. Gauvin.
Président.

25 Aout 1902

Ce rapport est adopté.

Le Secrétaire Tresorier, en sa qualité d'oficier rapporteur de la votation qui a eu lieu le 14 Aout courant au sujet des réglements No. 199 et 200 autorisant des emprunts pour l'établissement d'un systeme d'aqueduc et d'un système d'élairage électrique et du reglement No 9 des commissaires d'Ecoles de la Ville de Saint-Boniface pour un emprunt de $4000.00 pour établir une nouvelle école dans le quartier No 4. soumet un rapport constatant que ces trois réglements ont reçu l'assentiment des électeurs au désir de la la loi.

Ce rapport est filé.

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le Cons. Jean que le règlement No 199 concernant l'éclairage électrique soit lu une troisième fois. et passé sous son titre. Agrée.

Proposé par le Cons. Collin secondé par Cons. Lavoie que le réglement No. 200 pour autoriser l'emprunt de $100,000 pour l'établissement d'un aqueduc dans la Ville, soit maintenant lu une troisiéme fois et passé sous son titre. Agrée.

Proposé par le Cons. Lavoie secondé par le cons. Jean, que les debentures autorisées par les réglements No 199 et 20 au montant de $115,000.00 soient mises sur le marché sans délai et que des soumissions soient demandées dans le journal "Le Manitoba" de Saint-Boniface et le "Free Press" de Winnipeg, quatre insertions, pour être ouvertes le 1er Octobre prochain. Agréé.

Proposé par le Cons Lavoie secondé par le Cons. Collins que ce Conseil a appris avec un profond regret la mort de l'Hon. Jos. Royal arrivée à Montréal ces jours derniers et il désire exprimer à la famille et en particulier à Son Honneur le Maire, toute sa sympathie dans le grand deuil où ils sont maintenant plongés. A part du lien qui unissait le défunt à ce Conseil dans la personne de son fils, qui en préside cette année les délibérations ce Conseil ne saurait oublier que l'Hon. M. Royal fut le premier Maire de la Municipalité de St. Boniface dont cette Ville faisait autrefois partie ; il ne peut oublier non plus rôle éminent qu'il a joué dane cette Province et ailleurs dans les différents postes élévés qu'il a occupés avec honneur pour lui-même et avantage pour le pays. Que copie de cette resolution soit transmis à Madame Royal, l'épouse du défunt, et à son Honneur le Maire. Agréé ; et la séance est levée.

Chronique de la Province

SAINT-MARTIN

Je viens vous prier de vouloir bien m'accorder, pour un instant, l'hospitalité dans une de vos colonnes de votre excellent journal.

Souvent je lis dans votre journal une réclame alléchante pour attirer des colons tantôt vers une place tantôt vers une autre. Et cependant ces places, dont on fait les plus pompeux éloges, sont loin de valoir celle sur laquelle je voudrais, moi aussi, attirer l'attention des cultivateurs et des électeurs.

C'est à vous, chers amis, Canadiens Français, que je m'adresse aujourd'hui, à vous qui êtes soucieux de l'avenir de votre beau Manitoba et plus encore de votre propre prospérité, n'est-ce pas vrai ? Je m'adresse surtout, dis-je, à ceux d'entre vous qui n'êtes plus satisfait de votre place actuelle et qui êtes à la recherche d'une nouvelle terre plus favorable à votre prospérité ; et c'est légitime, puisque là où vous êtes, il n'y a plus de terre à prendre autour de la vôtre, et que par conséquent vos affaires en souffrent, ne pouvant plus développer votre propriété ; puis, comme vous le dites vous même, ce n'est qu'à grands coups de colliers que vous parvenez à mantenir votre avoir, et en travaillant hardiment toute l'année durant

Vous vous lamentez de ne pouvoir prospérer, doubler voire même tripler votre patrimoine.

Mes chers amis, il existe à soixante miles de Winnipeg, près de vous, une place, que vous ignorez sans doute, où les terres sont meilleurs que celles que vous possédez ; vous offrent les immenses avantages du bois, du foin et de l'eau, du terrain à culture d'une qualité exceptionellement bonne, où le blé mûrit plustôt qu'ailleurs et où toutes les années sont bonnes, ne connaissant ni gelées tardives du printemps ni grêle ; des terres qui se vendent à un prix dérisoire : depuis $2.50 jusqu'à $6.00 l'acre. Ces terres sont toutes de 240 acres. Elles rapportent autant et plus encore que celles qui se vendent $12.00 et $15.00 l'acre ailleurs.

Je veux parler de cette belle et incomparable place de Saint-Martin, situé à 8 miles à peine de Saint-Claude et 12 miles environ du Portage La Prairie.

Là vous pourrez vous livrer avec un grand succès et à l'élévage et à la culture et enfin augmenter votre avoir d'année en années. Hâtez vous donc d'aller visiter cette place et de vous y retenir une belle terre avant qu'elles ne soient toutes prises. Je suis dores et déjà certain que vous y prospérerez et vous ne tarderez pas à me féliciter de vous avoir fait trouver sur le chemin de la vie la plus belle occasion de vous enrichir à si bon compte.

Un Fermier.

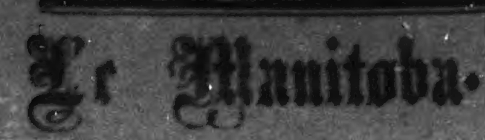
Les conquetes de la science francaise

L'"Engineering," de Londres, décrit l'espèce de ballon que vient de commander le Bureau de la Guerre Français. On va tenter d'envoyer le nouveau ballon à travers le Désert de Sahara L'aérostat ne portera aucun homme. Les seuls occupants vivants seront six pigeons, qui se trouveront dans le compartiment inférieur d'une petite nacelle.

Le lest d'eau sera porté dans un réservoir suspendu par des fils métalliques audessous de la nacelle. Attaché à la valve est un fil de cuivre, long de douze mètres, portant une boule d'acier du poids de vingt kilogrammes, qui tiendra la valve fermée, sauf lorsque la pesanteur de la boule d'acier sera enlevée, comme lorsqu'elle touchera le sol. La valve s'ouvrira alors, l'eau s'écoulera et le ballon remontera. Même après la perte d'une partie de l'eau, la valve restera fermée tant que la boule d'acier sera suspendue.

La partie supérieure de la nacelle est pourvue d'une camera pouvant prendre une photographie par chaque quart d'heure. La nacelle portera aussi un hydromètre, un baromètre et des thermomètres. Tous les instruments peuvent fonctionner durant cinq jours. Des dispositions sont aussi prises pour que les pigeons s'envolent lorsque le ballon touche le sol.

Il y aura un petit ballon d'air interne de 568 mètres cubes. Un autre ballon de 57 mètres cubes accompagnera le ballon principal. Il sera formé de batiste vernie et gonflé de gaz lumineux et il portera une voile. La pesanteur totale n'excèdera pas 170 kilogrammes, y compris tout l'équipement.



Mercredi, 10 Septembre 1902

NOTRE DRAPEAU

Il y a quelque temps déjà nous avons reçu une brochure portant le titre assez singulier de *Foulons le drapeau*, et dont l'auteur est M. H. Bernard. L'objet de la brochure est de persuader aux Canadiens-français d'adopter, pour leur étendard national, le drapeau tricolore, orné du Sacré-Cœur.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître l'auteur de cette plaquette ; nous le tenons néanmoins pour un gentilhomme et un bon canadien. Nous le remercions cordialement de nous avoir fait parvenir son ouvrage.

Cette politesse faite, nous sommes obligés, bien à regret, de lui exposer qu'à notre avis sa thèse n'est pas établie. Nous pourrions entrer à ce sujet dans une dissertation qui ne manquerait point d'intérêt. Mais, nous laissons là cette analyse critique pour nous en tenir au point principal, l'adoption officielle du drapeau tricolore comme drapeau national des Canadiens-français.

Sur ce dernier point même, nous allons nous borner à reproduire un excellent article de la *Défense*, portant le pseudonyme de "Jean-Baptiste." Cet article reflète assez bien notre propre pensée. Il est courageux et la note générale en est très juste.

Plus tard, nous traiterons peut-être plus au long cette question du drapeau. Pour l'instant toutefois, nous trouvons à tout le moins oiseuse toute discussion à ce propos. Nous avons bien d'autres questions plus importantes et plus urgentes que celle-là à résoudre. Voilà pourquoi, trouvant dans la *Défense* un article qui répond au fond de notre pensée, nous le reproduisons, en réponse à l'invitation qui nous a été faite de donner notre appréciation de la brochure : *Foulons le Drapeau* :

"Pour la *Presse*, la *Patrie*, le *Soleil*, le drapeau tricolore est l'enseigne acceptée. C'est un symbole politique et il représente les idées républicaines, c'est tout dire. Pour la majorité des Canadiens-français, cependant, nous ne croyons pas qu'il en doive être ainsi.

"Le drapeau du Canada, de la Confédération Canadienne, comme le drapeau de tout Canadien digne de ce nom, ne peut-être autre que le drapeau de la Grande Bretagne, le drapeau de l'Empire Britannique, le drapeau de la puissance à laquelle nous avons juré une inviolable fidélité. Donc, le drapeau anglais est le drapeau de tout le monde, ici. Il ne peut-être question de le changer.

"Mais, de fait, il n'est pas question de changer le drapeau dont l'ombre protège toutes nos libertés et notre vie nationale. Il s'agit seulement de savoir s'il ne serait pas opportun, pour nous, Canadiens-français, d'adopter comme nôtre un drapeau particulier qui serait le symbole de nos aspirations propres, de notre vie distincte et des traditions qui découlent de la paternité dont nous sommes issus.

"Les Irlandais sont sujets britanniques comme nous, et cependant le drapeau vert reste pour eux le symbole de leurs aspirations nationales. Pourquoi n'aurions-nous pas aussi notre drapeau particulier, comme certains régiments d'une même armée ont, non-seulement leurs uniformes distincts, mais aussi leurs enseignes ?

"Le drapeau tricolore, nous dit on, a été accepté comme nôtre. Par qui ? Nous ne tenons pas à le savoir. Mais ce que nous n'avons pas besoin d'apprendre, c'est que le drapeau tricolore ne nous dit rien, sinon qu'il existe une nation dont nous sommes nés, qui nous a longtemps oubliés, et qui a joué un grand rôle dans le monde. Cette nation est l'ennemie héréditaire de la Puissance qui domine sur nous. Est-il raisonnable que, voulant rester ce que nous sommes et n'ayant aucun motif d'envisager la perspective de retourner sous la domination française, nous adoptions le drapeau de la France actuelle ?

"Le drapeau tricolore est pour nous le drapeau d'une puissance étrangère. Il n'a été en aucune façon mêlé à notre vie nationale; il ne nous rappelle aucun souvenir, sinon que notre ancienne mère patrie l'a adopté en haine de traditions que nous avons conservées.

"En temps de paix, il n'y a rien qui nous puisse défendre d'honorer une nation à laquelle la considération de notre origine nous rend naturellement sympathiques ; mais en temps de guerre nous serait-il permis d'arborer sur nos bords des couleurs ennemies ? Ce ne serait pas même convenable. Et en tout temps, le fait d'accepter comme nôtre le drapeau tricolore devra nécessairement indisposer contre nous les éléments étrangers qui se rencontrent, en majorité, dans la population du pays.

"D'un autre côté, il existe un drapeau qui a été celui de nos pères, qui a flotté sur notre berceau et assisté à l'éclosion laborieuse de notre vie nationale; un drapeau que nos ancêtres ont promené sur toutes les plages de l'Amérique du Nord et suivi sur tous les champs de bataille de la Nouvelle-France ; un drapeau qui a assisté à tous les glorieux faits d'armes dont notre histoire est pleine, qui a été témoin du martyre de nos missionnaires, de nos luttes et de nos souffrances, qui est demeurée une relique sacrée que nous aimons à promener dans nos fêtes patriotiques. Nous le considérons jalousement comme une partie importante de nos traditions.

"Voilà un drapeau qui nous dit quelque chose. Il nous rappelle notre origine et notre vocation ; c'est un emblème parlant de notre foi patriotique et de nos aspirations nationales.

Le drapeau fleur-lisé n'est le drapeau d'aucune nation étrangère ; il est à nous en propre, et il est le seul qui soit pour nous un drapeau, un signe de ralliement, parce que seul il nous dit que la France chrétienne de Jeanne d'Arc, de saint Louis et des Croisade doit revivre sur cette terre d'Amérique où nous sommes appelés à la continuer.

"Du reste, rien ne s'oppose, à ce que le drapeau fleurdelisé soit orné de l'image du Sacré-Cœur, comme M. Bernard le suggère pour le drapeau tricolore."

JEAN-BAPTISTE.

Notes Politiques

Sir McKenzie Bowell est, passé à Winnipeg, vendredi dernier, en touriste. Il doit aller jusqu'à Calgary et retourner par le chemin du Sault Sainte Marie.

***

Vendredi matin de la semaine dernière, M. L. R. Borden, le chef de l'opposition à Ottawa, passait à Winnipeg en route pour la Colombie. Il était accompagné de quelques amis ; entr'autres, de MM. A. C. Bell, député, H. A. Powell, ancien député, Lefurgy, député, Geo. Fowler, député, tous des provinces maritimes : de MM. F. Clark, député, Jas. Chaney, député, Sproule, député, Bennett, député, Northrup, député, Simmons, député, tous d'Ontario ; et de M. Rufus Pope, député, de la Province de Québec. Mesdames Borden, Powell et Northrup font le voyage avec leur mari.

Le but du voyage de ces hommes politiques est principalement de se familiariser avec les besoins de la partie Ouest du Canada. Il se sont rendus tout droit à Victoria, d'où ils doivent revenir en tenant à divers endroits des assemblées publiques.

La première de ces assemblées a été tenue à Victoria, lundi soir. D'après les dépêches, M. Borden a été reçu avec enthousiasme par la population des côtes du Pacifique.

Des assemblées de même nature seront tenues dans le Nord-Ouest et dans le Manitoba ; on en donnera la date et le lieu plus tard ; il est impossible de le faire maintenant, car ces dates et ce lieu ne sont pas encore fixés définitivement.

On croit que M. Monk viendra, de Montréal, rencontrer ses amis quand ils seront rendus au Manitoba.

Ainsi que l'a dit M. Borden, le but du chef de l'opposition n'est pas tant de faire une campagne politique que de pouvoir s'instruire des conditions de l'Ouest et des besoins de la population. Pour réaliser ce but, il lui faut se mettre en contact avec cette population ; c'est pour cela que lui et ses amis tiendront des assemblées où, naturellement, ils prêcheront leurs idées et non celles des autres.

La Fete du Travail

(*Du Journal*)

La fête du Travail, qui nous revient avec le 1er septembre, conserve cette année, au Canada du moins, son caractère accoutumé, le rapprochement amical et démonstratif des ouvriers et de leurs diverses associations.

En s'affirmant de cette manière le Travail est conscient de sa dignité et prêche la réhabilitation de la peine corporelle et physique que le Christianisme et la civilisation ont mise au premier rang des devoirs sociaux.

En ce siècle de furieuse concentration du capital, le travail a senti lui aussi le besoin de rassembler ses énergies, afin d'opposer sinon une résistance égale, du moins un contre-poids à l'action puissante du capital syndiqué, et aujourd'hui ces deux forces se partagent le monde. Les conflits qui résultent nécessairement de cet antagonisme, plus ou moins prononcé, constituent l'un des plus sérieux problèmes que la science économique de tous les pays civilisés soit appelée à résoudre, et nombreux sont ceux qui ont vu et voient encore dans le réveil de la classe ouvrière une menace contre l'ordre établi et un péril pour la société. Dans son principe le mouvement syndical, qu'il soit du capital ou du travail, n'a rien que de très naturel et de conforme aux mœurs de notre époque, mais l'expérience prouve que trop souvent, au souffle des passions, il s'écarte de la voie qu'il s'est lui-même tracée. Et sous ce rapport la concentration du travail comporte plus de danger que sa rivale, ou du moins comporte un danger que ne comporte pas l'autre ; la résistance en masse, débordante et sans freins, qui est la grève. Les masses, en effet, échappent par leur nombre aux répressions ordinaires et la loi est sans puissance contre elles. On a beau faire cependant, la grève n'est pas encore entrée dans nos mœurs et elle demeure l'énigme, l'inconnu, qui fait peur. La prétention de vouloir l'assimiler aux autres manifestations qui régissent les rapports nécessaires entre patrons et ouvriers, ou entre membres d'une même communauté, est ridicule, car la grève, étant essentiellement un mouvement de révolte, ne peut-être soumise à une réglementation légale. Les législations d'arbitrage, que se donnent un peu tous les pays, ne visent pas jusque-là, tout au plus offrent-elles leurs bons offices, si l'on veut bien s'en servir. Tenteraient-elles d'obtenir davantage, que les ouvriers eux-mêmes repousseraient l'intervention des pouvoirs publics, dont ils croient ne pouvoir rien obtenir, qui leur soit favorable.

Le problème reste donc à résoudre, et il emprunte aux événements qui se précipitent aux Etats-Unis, une actualité saisissante. La Grande Grève, celle-là, se prolonge depuis des mois et c'est toujours le chaos, le désordre et l'anarchie. Ruinées sont des milliers de familles d'ouvriers, flétri est le travail honnête et producteur et déshonorée la société, qui compte parmi ses membres des désœuvrés et des assassins.

Et la Fête du Travail, qui plane aujourd'hui sur toutes ces horreurs !

Au Canada, nous nous réjouissons de voir que cette célébration de paix et d'union inspire une conception plus vraie et plus juste des mots devoir et travail.

Funérailles de M. Paradis

Les funérailles de feu M. Eugène Paradis, dont nous annoncions la mort mercredi, ont eu lieu vendredi matin à la cathédrale de Saint-Boniface.

Malgré la pluie, une suite nombreuse d'amis a accompagné le cercueil à l'église. Les porteurs étaient : Hon. Juge Prendergast ; MM. T. Bertrand, J. E. Cyr, Jos. Lecomte, Arthur Prendergast et Alfred Lévêque. L'association des Forestiers Catholiques et de l'A. C. B. M., dont M. Paradis faisait partie, assistaient en corps aux funérailles.

C'est M. le Grand Vicaire Dugas qui a chanté la messe de requiem.

Nous renouvelons à Mde Paradis et à sa famille nos très vives condoléances.

DECES

En cette ville, le 3 courant, à l'âge de 11 mois, Gustave Lafrance, fils de M. Edmond Lafrance. Nous condoléances à M. et à Mde Lafrance.

Ville de Saint-Boniface

Promulgation de divers reglements de la Ville de Saint-Boniface

Avis est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés :

No. 164, règlement concernant les améliorations locales dans la Ville.

No. 168, règlement concernant la construction des égoûts en général.

No. 169, règlement pour assurer la condition sanitaire des édifices

No. 172, règlement pour autoriser la création d'une dette de $2100.00 pour la construction d'un égoût sur la rue Dumoulin depuis la Rivière Rouge jusqu'à la rue St. Joseph.

No. 179, règlement pourvoyant à la fermeture des magasins à heure fixe.

No. 182, règlement pour imposer une taxe ou licence sur les cirques, ménageries etc :

Divers règlements créant des dettes pour la construction de trottoirs dans la ville comme suit :

No. du Règlement.	Location des ouvrages.	Montant de la dette
184	Sur la rue Dumoulin, côté Sud, depuis la rue Saint-Joseph jusqu'à l'Hôtel de Ville	$123,42
185	Sur la rue LaVerandrye, côté Sud, depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue du Collège	$289,58
186	Sur la rue Marion côté sud, depuis l'Avenue Taché jusqu'au chemin Ste. Marie	$294,36
187	Sur la rue Marion côté Nord, depuis l'Avenue Taché jusqu'au chemin Ste-Marie	$281.35
188	Sur la rue Horace, côté nord, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue St. Joseph	$705,06
189	Sur l'Avenue Tache côté Est depuis la rue Marion jusqu'au chemin Ste Marie et ensuite sur le chemin Ste Marie côté sud ouest jusqu'au Bloc D. plan 386	$862,81
190	Sur la rue St. Joseph, côté Ouest, depuis la rue Dumoulin jusqu'à l'Avenue Provencher	$89.76

No. 191 Règlement pour consolider les règlements No. 184 à 190 et pour émettre une débenture de $2086,34.

No. 195 créant une dette de $6946,00 pour la construction d'un égoût sur l'Avenue Taché depuis la rue Dumoulin jusqu'à l'Avenue Provencher et ensuite sur la rue Provencher depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue Thibault.

No. 196, créant une dette de $6562.00 pour la construction d'un égoût sur l'Avenue Taché depuis la rue Dumoulin jusqu'à la rue Notre-Dame et ensuite sur la rue Notre-Dame, depuis l'Avenue Taché jusqu'à la rue Thibault.

No. 197 créant une dette de $2330.00 pour la construction d'un égoût sur la rue Dumoulin depuis la rue St. Joseph jusqu'à la rue Saint-Jean-Baptiste.

No. 198 à l'effet de consolider les règlements 195, 196, 197, et d'émettre des débentures au montant de $15838 00.

No. 199, créant une dette de $15,000 pour établir un système d'éclairage électrique.

No. 200 créant une dette de $100,000 pour un système d'aqueduc dans la Ville.

No. 201 pour permettre la jonction d'un drain privé au coin des rues Masson et Messager avec l'égoût de l'Avenue Provencher.

No. 202 autorisant la soumission au vote des contribuables du règlement No. 9 de l'arrondissement scolaire de Saint Boniface, (No. 1188) créant une dette de $4000 pour l'établissement d'une nouvelle école dans le quartier No. 4.

No. 203 pour amender le règlement No 111 de la Ville de Saint-Boniface donnant à la Winnipeg Electric Street Railway Company le droit de construire et mettre en opération ses lignes de chemins de fer électrique avec aussi des usines pour pouvoir et éclairage électrique, pendant trente ans, à certaines conditions y mentionnées.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements, ou aucun d'eux, en tout ou en partie, devra faire une demande à cet effet à un juge de la cour du Banc du Roi siègeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant 3 semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba," autrement sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, 27 août, 1902.

THEO. BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

SOUMISSIONS

Des soumissions seront reçues par le soussigné à Roland P. O., jusqu'au 5 septembre 1902 pour l'excavation et achèvement d'environ trois milles de canal couvrant à peu près 17,000 vgs cubiques et commençant au SE ¼ Sec 31-7-1 E du côté ouest vers Sec 26-7-1 W. Plans et spécifications au département des travaux Publics, Winnipeg. Les soumissionaires indiqueront un prix par verge cubique. La plus basse ou aucune des soumissions nécessairement acceptée. Ouvrage devant être terminé le 10 novembre 1902.

D. PRITCHARD,
Entrepreneur,
Roland.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. E. J. P. Buron est parti hier pour un voyage à Vancouver.

—M. Gédéon Couture est retenu chez lui depuis quelques jours pour cause de maladie.

—M. Henri Collin et Mde Collin sont arrivés hier d'un voyage de noces aux Etats Unis.

—M. Edmoud Lafrance est arrivé la semaine dernière du Klondike; il rapporte avoir fait un bon voyage.

—MM. Emmanuel Couture, Tony Gingras et W. Kittson, sont partis pour un voyage de chasse à Delta.

—M. Nap. Gaudet, de Winnipeg, est allé faire une promenade de quelques semaines dans la province de Québec.

—M. P. L. Martin, autrefois de Saint-Boniface maintenant residant à Saint Paul Minn., vient de passer avec succès ses examens comme ingénieur.

—Le train passager du Canadian Northern entre Fort Frances et Port Arthur fonctionne régulièrement depuis le 3 du courant.

—L'Exposition Provinciale de la société de Woodlands No. 2 se tiendra à Saint-Eustache, Man le 30 courant.

—L'Exposition Provinciale de la Division Electorale de Morris se tiendra à Saint-Jean-Baptiste, mardi le 7 octobre prochain.

—L'hon Juge Dubuc, de Winnipeg, est revenu d'une promenade de quelques semaines dans la province de Québec.

—M. le docteur Paul Royal, de Lorette, est arrivé dimanche dernier de Montréal, où il était allé à l'enterrement de son père.

—M. Euclide Beauchamp de Montréal, est arrivé ici lundi en voyage d'affaires et est l'hôte de M. le sénateur Bernier.

—Un commencement d'incendie s'est déclaré lundi dernier à la résidence de M. Olivier; on a pu éteindre le feu avant qu'il n'ait causé des dommages.

—Au BAZAR sont arriver les couvertes de flanelettes grises et blanches, aussi les casquettes d'automne et pardessus pour hommes et enfants. Au BAZAR, rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—Mademoiselle Joséphine et Melle Malvina Couture sont parties lundi dernier pour un voyage de quelques semaines à Toledo, Ohio, où elles vont rendre visite à leur tante, la Révde Sœur Couture.

—MM. Aimé Benard et Clovis Dégagné ont fait l'acquisition du restaurant de M. Maurice Sloan au coin des rues Main et Market, et ils en ont pris possession lundi dernier.

—Dimanche dernier, en allant à Vêpres par les rues Dumoulin, Saint-Joseph, Provencher et Taché, une jeune personne a perdu un chapelet. Celui qui le rapportera aux bureaux du "Manitoba", recevra une récompense libérale.

—Le blé est maintenant tout coupé. Les travailleurs de l'Est ne sont pas très nombreux. Cependant on espère que les cultivateurs réussiront à disposer de leur récolte en bonne saison. La température, du reste, est fort belle.

—Des voleurs se sont introduits dans le magasin de MM. Collin & Cie., dans la nuit de dimanche à lundi. Ils ont ouvert le coffre-fort, où, heureusement, il n'y avait pas, dans le moment, une somme considérable. La police est à la recherche des intéressants personnages qui ont fait le coup.

—A VENDRE—La défection d'un de ses acheteurs a laissé 42½ tonnes de foin: Brome grass, Rhye grass et foin mêlé, en mains au Docteur Dame. Le tout, vendu de suite, sera sacrifié. S'adresser à M. Conway, Winnipeg, ou au Docteur, à Saint-Charles.

—A une assemblée des membres de la commission des écoles tenue le 2 courant, la résolution suivante a été passée. "Que les membres de la commission des écoles ont appris avec un profond regret le malheur qui vient de frapper l'un des commissaires, M. C. H. Royal, par la mort de son père, l'hon. Jos. Royal. Ils prient la familles éplorée de vouloir bien agréer l'expression de leurs sincères sympathies."

—La fanfare Italienne "Royal Ellery" donnera bientôt deux grands concerts à Winnipeg. L'an dernier son succès a été complet ici. Le nombre des musiciens est plus considérable cette année. Le directeur de cette fanfare est Emilie Rivela, un célèbre musicien italien. Les trompettes occupent une position importante dans la fanfare et produisent un bel effet. Tous les instruments ont un beau son. Les musiciens sont tous exercés. On sera satisfait d'avoir assisté à ces concerts.

Des portes du tombeau

LE SAUVETAGE OPPORTUN D'UNE JOLIE JEUNE FILLE

ELLE ETAIT SUR LE BORD DE LA COMPLETE PROSTRATION NERVEUSE ET SES PARENTS CROYAIENT QUE LA MORT LA RAVIRAIT.

Quant les garçonnets et fillettes qui profitent sont malades, trop de parents expérimentent avec des remèdes douteux, qui n'agissent que sur les symptômes du mal, ce qui fait que plus tard celui ci revient sous une forme aggravée. Quand vous employez les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles, vous n'expérimentez pas—elles vont directement à la racine du mal en faisant un sang riche, rouge, et en reconstituant les nerfs affaiblis—de cette façon elles guérissent et le mal ne revient plus. C'est parce que ces pilules guérissent toujours quand on les essaie judicieusement qu'elles ont le plus grand débit au monde à l'exclusion de tout autre remèdes. Elles ne sont pas une expérimentation — comme c'est le cas pour la plupart des autres remèdes. Mme Wilson Johnson, Hemford, N. E., donne le fort témoignage suivant: Elle dit: A l'âge de neuf ans, notre fille, Alberta, commença à être malade. Les couleurs quittèrent ses joues; son appétit disparut et elle se plaignait de maux de tête et de faiblesse dans les membres. Sa santé s'altéra tellement que nous fûmes forcés de la retirer de l'école. Nous essayâmes divers remèdes mais ils ne lui firent aucun bien et elle affaiblissait de plus en plus. Elle était très pâle, avait des maux de tête presque continuels et elle était sur le bord de la prostration nerveuse complète. De fait, nous craignions pour sa vie. Un jour, je vis dans un journal un article concernant une fille qui avait été guérie d'une maladie semblable par l'intermédiaire des Pilules Roses du Dr Williams. Nous décidâmes de les essayer et après qu'elle en eût pris trois boites il y avait une amélioration sensible dans l'état d'Alberta. Nous continuâmes à lui donner les pilules pendant probablement deux mois, à l'expiration desquels elle se trouva en aussi bonne santé que n'importe quelle fille de son âge. Son appétit était revenu, les maux de tête avait disparu et ses joues avaient retrouvé leur couleur rosée. Il y a maintenant près de deux ans qu'elle a cessé de prendre les pilules et elle n'a pas eu un seul jour de maladie depuis. Nous sommes très reconnaissants pour le bien que les Pilules Roses du Dr Williams lui ont fait, et nous conseillons à tous les parents dont les filles sont malades de faire un essai sérieux et à ne pas expérimenter avec d'autres remèdes."

Les Pilules Roses du Dr Williams guériront tous les maux dus à la pauvreté du sang ou à la faiblesses nerveuse. Au nombre de ces troubles on peut classer l'anémie, le mal de tête, la névralgie, l'érysipèle, le rhumatisme, maladies de cœur, dyspepsie, paralysie partielle, danse de Saint-Guy, et les maux qui rendent misérable l'existence de tant de femmes. Assurez-vous que vous avez les véritables avec le nom au long "Dr Williams' Pink Pills for Pale people" sur l'enveloppe qui entoure chaque boite. En vente chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées par la poste franco, à 50 cents la boite ou six boites pour $2.50, en écrivant directement à la Dr Williams Medicine Company, Brockville, Ont.

Vous couchez-vous tard la nuit? avez-vous des engagements sans fin, votre système en général est-il miné? Prenez l'Emulsion d'huile de foie de morue "The D. & L." Elle tonifiera votre système et vous donnera une bonne santé. Faite par Davis & Lawrence Co., Ltd.

BY RAIL, OCEAN LAKE, WAGHORN'S GUIDE





Il est impossible de trouver un emplâtre égal au "The D. & L." Menthol que l'on imite. Procurez-vous le véritable. Pour douleurs aux côtés, douleurs au dos, points ou douleurs aiguës, il est sans égal. Fait par Davis & Lawrence Co., Ltd.



UNE BELLE OCCASiON!

D'AVOIR UNE MONTRE ET UNE CHAINE GRATUITEMENT. PAS D'ARGENT DEMANDÉ —CHAQUE HOMME, FEMME, JEUNE FILLE OU JEUNE GARCON A LA MEME CHANCE.

Afin de répandre les Pilules "English Toxin," du Dr. Arnold parmi les personnes souffrantes nous faisons l'offre généreuse que voici;

Si vous nous envoyez votre nom et votre adresse et agréez de vendre 12 boites des Pilules "English Toxin" du Dr Arnold à 25c. la boite nous vous donnerons gratuitement une belle montre et sa chaine, pour homme, ou dame, ou votre choix parmi des bijoux, joncs, violons, mandolines, services à thé, matinées en satin, cameras, etc. Rapelez-vous, que nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules et que vous n'avez à en vendre que 12 boites avant d'avoir les prix. Ceci est une offre venant d'une compagnie responsable et qui a déjà dépensé plusieurs milliers de piastres en prix de cette sorte dans toutes les parties du pays. Rappelez-vous aussi que les pilules du Dr Arnold sont un remède bien connu pour les reins, la vessie, la maladie de bright, la diabète, le rhumatisme les troubles nerveux, et autres désordres, et sont en vente par tous les pharmaciens de première classe et vendeurs de remèdes dans toutes les parties du monde Vous n'avez qu'à les montrer pour les vendre. Vous n'offrez pas une chose inconnue. Nos montres sont des montres ordinaires pour dames ou homme, métal nickele, avec jolie ornementation. Ces montres tiennent parfaitement le temps. Personne aura honte de les porter; montre envoyée gratuitement sur reçu de l'argent de 12 boite des pilules Toxin. Ecrivez immédiatement et soyez le premier dans votre localité à gagner cette montre aussitôt que nous recevrons votre adresse, nous vous enverrons douze boites de pilules avec notre catalogue illustré, ainsi qu'une jolie carte vous nommant notre agent. Encore une fois nous ne demandons pas d'argent avant que vous ayiez vendu les pilules. Nous défrayons toutes les dépenses et agissons ainsi pour annoncer nos pilules. Ne retardez pas mais écrivez de suite et gagnez ce beau cadeau avant les fêtes.

Adresse ARNOLD MEDECINE Co., Dept 125. 50 Adelaide St. East, Toronto Ont.

A Propos d'Agriculture

(Suite)

Entre les meilleurs remèdes contre la punaise à courge, qui infeste courges, potirons et concombres, on préconise le ramassage des insectes à la main de bonne heure le matin comme étant le plus pratique. Mais on peut détruire les jeunes punaises par des pulvérisations d'émulsion de pétrole ou de solution de savon à l'huile de baleine. Pour préparer l'émulsion de pétrole, on prend deux gallons d'huile de pétrole (huile de charbon), ½ livre de savon et 1 gallon d'eau. On fait dissoudre le savon dans l'eau bouillante; on enlève du feu, et on y verse aussitôt l'huile de pétrole; puis on agite violemment le mélange pendant cinq minutes. Avant de s'en servir, on étend de neuf parties d'eau. Pour préparer la solution de savon à l'huile de baleine, on ajoute 1 livre de ce savon à cinq gallons d'eau.

On prévient les ravages de la brûlure de la feuille de la tomate par l'emploi aussitôt qu'on remarque la maladie, de la bouillie bordelaise, dont la recette a été donnée plus haut à propos de la puce de terre sur les pommes de terre.

Si les hannetons attaquent les arbres fruitiers, on applique sur les feuilles des poisons arsenicaux en pulvérisation. On prend, par exemple, une livre d'arsenic blanc qu'on fait dissoudre dans environ 4 pintes d'eau; avec cette solution d'arsenic on éteint ensuite deux livres de bonne chaux, et l'on ajoute assez d'eau pour avoir deux gallons de mélange. On brasse parfaitement avant d'appliquer.

L'arséniate de plomb, même en excès, ne fait aucun tort au feuillage; il est en conséquence très utile contre les coléoptères (barbeaux) et autres insectes qu'il est difficile de détruire par le poison. Il reste aussi longtemps adhérent aux feuilles.

La betterave est sujette à trois maladies importantes, pour lesquelles il a été trouvé des remèdes. Ce sont la pourriture de la racine, la tavelure des feuilles et la gale de la betterave. On peut prévenir la première en appliquant de 60 à 70 boisseaux de chaux éteinte à l'air par acre: la seconde par des pulvérisations de bouillie bordelaise; et la troisième en évitant de cultiver les betteraves dans un sol où elles ont été affectées par cette maladie.

Le climat du Nord-Ouest

Le Dr James Stewart de Montréal, qui vient de faire un long voyage dans le Nord-Ouest Canadien parle avec enthousiasme du climat de cette région. Le Dr Stewart remarque que les Montagnes Rocheuses sont un lieu très favorable pour ceux qui souffrent de tuberculose. "La question de traitement se résume maintenant à une question bien simple, a-t-il dit, si, seulement, nous pouvons le faire comprendre aux malades. Nous avons découvert la cause de la maladie et nous avons établi qu'elle peut se guérir. Lorsque le mal est pris au début et qu'il n'y a pas d'autres complications, il n'y a pas de doute qu'on peut enrayer la maladie. Même dans les cas avancés, s'il n'y a pas trop de faiblesse, de grands résultats peuvent être obtenus.

"Le climat de Calgary, déclare le Dr, est remarquable. Il est vrai que différents malades demandent différents traitements et ce qui pourrait convenir à certaines personnes peut ne pas convenir aux autres; mais je crois que, pour ce qui est des conditions climatériques, notre Nord-Ouest et certaines parties de la Colombie sont aussi salubres que n'importe quel pays du monde.

"Je suis convaincu qu'on peut y trouver des endroits spéciaux pour pouvoir traiter tous les patients. Les philantropes ou des hommes de moyens pourraient commencer par l'installation d'un "sanatorium" à Calgary ou dans les environs. On y trouve tout ce qu'il faut, le soleil, l'air, l'élévation, etc.

MENUS PROPOS

Le professeur avait expliqué à son élève que souvent on donnait aux choses le nom des personnes qui les ont inventées. Ainsi on appelle: Rigolot, le papier moutarde inventé par le Doctour Rigolot.

Quelques instants après, il demande.

Quel est, à votre avis, la plus ancienne invention?

—La brosse Adam, répond l'élève!

SIMPLES QUESTIONS

D'où vient la consomption? D'un rhume négligé, d'où vient la guérison? Du BAUME RHUMAL.

AVIS

EST par les présentes donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de la "The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld.," aura lieu le 15 Septembre 1902 à trois heures p.m., au bureau du soussigné à Saint-Jean Baptiste pour recevoir le rapport des directeurs pour les opérations de l'année écoulée, et pour élire un nouveau Bureau de directeurs

Daté à Saint-Jean Baptiste ce treizième jour d'Août 1902.

JOSEPH BARIL,

Séc.-Trésorier, "The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Co'y Ld".

Bons Agents demandes

Nous voulons immédiatement de bons agents, hommes et femmes, dans chaque localité, pour pousser quelque chose de nouveau et voir à ce que nos cartes et placards d'annonce soient distribués et affichés avec efficace partout dans la ville et la province. Emploi permanent; commission ou salaire, $65 par mois, avec dépenses n'excédant pas $2.50 par jour. Ecrivez pour détails.

Bureau de Poste 337.

INTERNATIONAL MEDECINE CO., London, Ont.

Ville de Saint-Boniface

Soumissions pour Debentures $115.000

Des soumissions pour l'achat de débentures de la Ville, savoir $100,000.00, émises pour la construction et l'établissement d'un aqueduc et $15,000.00 pour l'établissement d'un système d'éclairage électrique, seront reçues jusqu'à lundi le 13 octobre prochain à 5 heures p. m. Ces débentures sont remboursables dans 20 ans et portent intérêt à raison de cinq par cent par an payable semi-annuellement à Winnipeg.

L'argent devra être payé et les débentures livrées à Winnipeg.

Les soumissions devront être adressées au soussigné et porter la suscription "Soumissions pour Débentures."

Saint-Boniface 26 Août 1902.

THEO. BERTRAND, Secrétaire-Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

QUELQUES CHAPITRES

Du II Vol.

DE L'HISTOIRE DE L'OUEST CANADIEN

PAR

L'abbé G. Dugas, Ptre

No. 5

CHAPITRE II.

(Suite)

«Les agents qui viennent ici sont gênés par les ordres qui viennent d'Angleterre, et ils se donnent bien garde de les outrepasser, car, on s'en prendrait à leur bourse. M. Halkett, qui a fait tant de bruit pour détruire Pimbina, n'a pas voulu dire un mot au gouverneur sur ce qu'il avait à faire avec les habitants de cet endroit. Ce printemps, nous avons fait descendre presque tous ces gens, et, rendus à Saint-Boniface, ne pouvant obtenir de la compagnie aucune avance, ils se sont campés le long de la rivière en attendant la saison de la chasse. Il semble pourtant que les habitants du pays devraient être encouragés de préférence à ceux qu'on fait venir d'Europe. Nos gens, trompés dans leur attente, vont quitter la place.

«Votre Grandeur voit par cet aperçu que notre position n'est pas des plus agréables. Je ne dis pas cela pour me plaindre, mais pour vous donner une idée de notre état. Du reste, je tâcherai de ménager les esprits autant que possible.»

Cette lettre donne une idée exacte de la situation faite à la colonie et aux missions, surtout par l'union des compagnies. A l'avenir, colons et missionnaires ne devaient plus compter sur les secours de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour se tirer d'embarras. Les successeurs de Lord Selkirk n'avaient hérité ni de son esprit ni de son désintéressement. Tous les grands succès qui avaient couronné les travaux de la Compagnie du Nord-Ouest étaient dûs à son habile organisation. Pour stimuler le zèle de chacun des officiers employés à son service, elle n'avait pas vu de moyen plus efficace que de leur donner une part dans les profits de la traite. Cet arrangement avait pour effet de faire de tous les commis de chaque poste autant d'intéressés qui travaillaient de toutes leurs forces à se procurer des fourrures. On comprend que tout un personnel ainsi composé ne laisse rien marcher à la négligence, et que tout dans le service soit mis à profit.

Dans ces immenses contrées sauvages, où les forts étaient à des centaines et des centaines de milles de distance les uns des autres, il était impossible aux supérieurs d'exercer la surveillance sur tous les officiers inférieurs et ceux-ci étaient très exposés à négliger les intérêts de la Compagnie, quand ils n'avaient pas un motif personnel pour stimuler leur zèle.

La Compagnie de la Baie d'Hudson, qui jusqu'à son union avec celle du Nord-Ouest, n'avait donné à ses commis qu'un salaire fixe et assez maigre, crut qu'il valait mieux adopter le système de son ancienne rivale, c'est-à-dire, faire une part de la traite aux officiers inférieurs. Pour avoir des renseignements exacts de l'état dans lequel se trouvaient les forts du Nord, et du zèle qu'apportait chaque gardien des magasins à veiller aux intérêts de la Compagnie, le comité, en Angleterre, nomma secrètement gouverneur général de la Compagnie, un jeune homme du nom de George Simpson, qu'elle envoya résider comme simple petit commis durant quelques mois dans les différents forts, afin d'être témoin de la manière dont les choses se passaient et pour juger du mérite et du talent de chaque officier inférieur. Cette enquête cachée dura plus d'une année, puis un bon jour, quand le gouverneur se vit assez renseigné, il sortit de sa poche ses titres de gouverneur de toute la Compagnie au grand étonnement de tous les commis et annonça qu'il prenait à partir de ce jour, la direction des affaires. George Simpson était muni de pouvoirs illimités pour réorganiser le système de la traite et réformer tout le personnel de la Compagnie selon son bon plaisir.

C'est de cette nouvelle organisation dont parle Mgr Provencher dans sa lettre, quand il dit: «Depuis que le comité d'Angleterre a donné des parts aux anciens commis du Nord, ceux-ci sont devenus intéressés, il leur faut de l'argent peu importe le moyen.»

Le désir de correspondre aux vues de Lord Selkirk ne troublait guère les nouveaux bourgeois de la compagnie refondue. M. Halkett, qui avait fait tant de bruit pour l'abandon du fort de Pimbina, ne donna aucun moyen de placer les colons ailleurs quand ils furent revenus à Saint-Boniface, et le soin de leur trouver des terres pour s'établir resta à Mgr. Provencher.

Nous avons vu plus haut qu'il les avait placés à vingt milles à l'ouest du fort Douglas, sur les bords de la rivière Assiniboine. Cette rivière était bordée de beaux arbres sur une profondeur de plusieurs arpents, et en arrière de ce bois, la prairie s'étendait au loin pour les pâturages et la chasse. Les métis donnaient à cet endroit le nom de prairie du Cheval Blanc. Mgr Provencher y fit bâtir une chapelle et chargea un prêtre, M. Des Trois Maisons, de la desserte de cette nouvelle mission.

M. Thomas Férace Des Trois Maisons, dit Piquart, fils de Philippe Des Trois-Maisons et de Rosalie Fournier, de Saint-Pierre, qui fut ordonné prêtre le 17 Oct. 1819, vint à la Rivière-Rouge en 1820. Ce fut lui qui prit soin de la mission de Saint-Boniface durant l'absence de Mgr Provencher descendu à Québec en 1820. La tradition à la Rivière Rouge rapporte qu'il était timide pour prêcher et que la voix pour chanter lui faisait totalement défaut. A son retour du Canada, Mgr Provencher écrivait à l'évêque de Québec: «Quand votre Grandeur m'envoie des missionnaires il serait très important qu'ils eussent une voix humaine.

M. l'abbé des Trois Maisons était en 1823 l'unique prêtre que possédât Mgr. Provencher pour l'aider dans son immense diocèse. Son premier compagnon, M. Sévère Dumoulin, après cinq années, passées à la Rivière Rouge, avait demandé son rappel au Canada. M. des Trois Maisons, arrivé à Saint-Boniface au mois d'août 1820, se trouvait seul prêtre pour les missions.

Mgr Provencher, en 1822 avait ramené de Québec avec lui un jeune ecclésiastique, M. Jean Harper; celui-ci fut ordonné prêtre en 1824 et demeura dans le pays jusqu'en 1830.

De 1823 à 1827, M. des Trois Maisons fut chargé de la mission de Saint-François-Xavier, et M. Harper faisait l'école en hiver et accompagnait les chasseurs à la prairie durant l'été.

Mgr Provencher restait donc seul à Saint Boniface pour catéchiser la population et exercer le ministère

La colonie écossaise avait ouvert une école de garçons en 1821, trois ans après les catholiques, mais elle n'avait pas encore eu un ministre de sa religion. Le premier ministre protestant envoyé à la Rivière Rouge fut M. West, de l'Eglise d'Angleterre. Il arriva dans la colonie en 1820, au grand désappointement des colons écossais, qui attendaient un presbytérien pour leur congrégation.

M. West fit son possible pour les attirer à lui en leur assurant que son Credo valait le leur et que Dieu serait autant honoré par ses prédications que par celles d'un ministre presbytérien; mais ses invitations pressantes restèrent sans effet. Les écossais préférèrent attendre que de s'exposer à subir l'influence de la doctrine de M. West. Ils attendirent longtemps, car après deux ans de séjour à la Rivière Rouge, ce ministre anglais fut remplacé par M. Jones, de la même église. Pendant que les catholiques, dit l'historien Ross, avaient leurs prêtres pour les instruire dans leurs paroisses, M. Jones était seul pour les européens et encore était-il de l'église d'Angleterre. Aussi, c'était une anomalie que de voir un ministre sans congrégation et une congrégation sans ministre.

Mgr Provencher aurait voulu avoir des écoles pour les filles comme il en avait pour les garçons. Dès l'année 1729, il avait songé à avoir des religieuses et avait communiqué son projet à l'évêque de Québec, Mgr Plessis.

«Si nous avions des sœurs, lui disait-il, elles trouveraient de l'occupation. Les parents auraient plus d'ardeur ici qu'en Canada pour faire instruire leurs enfants, mais ce serait difficile d'avoir des sœurs, de la Congrégation de Montréal.»

«Les difficultés de communiquer avec Montréal et surtout l'extrême pauvreté de la mission, durant les premières années de son existence, empêchèrent Mgr Provencher de presser l'exécution de son dessein. Pour le moment, il se contenta de travailler à tenir sur un bon pied ses écoles de garçons.

Mgr Plessis avait averti l'évêque de la Rivière-Rouge lors de son départ du Canada, de commencer dès son arrivée dans les missions à se préparer des sujets pour recruter son clergé dans le pays.

La grande distance de Québec à Saint-Boniface, les dépenses énormes qu'entraînaient les voyages, l'état précaire de la mission, qui ne comptait que sur les aumônes pour subsister, enfin la pénurie des prêtres dans le diocèse de Québec faisait bien prévoir qu'on trouverait assez difficilement en Canada des ecclésiastiques qui consentiraient à se donner aux missions du Nord-Ouest. Il fallait un dévouement héroïque pour embrasser ce genre de ministère qui imposait tous les sacrifices et tous les renoncements. Mgr Provencher n'eut pas de peine à s'en convaincre en voyant ses premiers compagnons l'abandonner les uns après les autres, après cinq ou six années de service; aussi, s'était-il hâté, pour répondre aux vues de Mgr Plessis, d'enseigner le latin aux élèves de son école qui paraissaient les mieux doués sous le rapport des talents et du caractère.

(A suivre)